Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_02-DE

2026	09	15	N° 02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 0709/2026
NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18

Séance du 15 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD, Nicolas ALBERTINI
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN, Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK

Excusés : Mrs David MUGNIER, Stéphane MEUNIER

Absentes : Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Stéphane MEUNIER donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU

Mme Angélique WLOKIK est nommée secrétaire de séance.

2- MAINTIEN DES TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1 SEPTEMBRE 2026 ET CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Monsieur Le Maire rappelle qu'un marché public a été passé pour la confection et la livraison de repas en liaison froide. A la suite de la réunion de la commission d'appel d'offre, il a été décidé le 9 juillet 2026 de retenir l'entreprise R.P.C. A compter du 1er septembre 2026, l'entreprise RPC est le prestataire de service.

Chaque année, 18 500 repas sont servis, il a été décidé de maintenir la tarification aux familles

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_02-DE

2026	09	15	N° 02

Tarification à compter du 01/09/2026

TYPE DE REPAS	TARIFICATION ACTUELLE	TARIFICATION A COMPTER DU 01/09/2026
Inscription annuelle 4 repas par semaine	4€80	4€80
Inscription occasionnelle soit 3 repas ou moins par semaine	4€95	4€95
Tarif PAI (plan d'accueil individualisé) enfant qui viennent avec leur propre repas	1€75	1€75
Tarif majoré : non respect du délai d'inscription	6€70	6€70
Tarif repas adultes	12€35	12€35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** le maintien de la tarification du prix du repas facturé à compter du 1er septembre 2026
- **DIT** que le prestataire de la confection et de la livraison des repas en liaison froide est R.P.C à compter du 1er septembre 2026
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document afférent.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre

Le Maire,

Bernard MAROQUENNE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX